



HAL
open science

Feux de forêts et habitat : un exemple de réalisation, la protection du village de La Fare les Oliviers contre les incendies.

J. Labadie, D. Chastel

► **To cite this version:**

J. Labadie, D. Chastel. Feux de forêts et habitat : un exemple de réalisation, la protection du village de La Fare les Oliviers contre les incendies.. Forêt Méditerranéenne, 1994, XV (2), pp.225-226. hal-03557070

HAL Id: hal-03557070

<https://hal.science/hal-03557070v1>

Submitted on 4 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

6- La tournée

La tournée a permis la visite de cas significatifs de la prise en compte ou de la non prise en compte du risque incendie dans des zones boisées habitées.

A- Mesures pour limiter le risque

La tournée nous a conduit à la Fare les Oliviers (Bouches-du-Rhône) pour y visiter un équipement d'autoprotection et à St Didier (Vaucluse) où la municipalité a opté pour la construction en milieu boisé avec un maximum de sécurité.

Feux de forêts et habitat : un exemple de réalisation La protection du village de La Fare les Oliviers contre les incendies

par Jean LABADIE et Daniel CHASTEL***

Le village de La Fare Les Oliviers est situé dans le département des Bouches-du-Rhône, au nord est de l'Étang de Berre. Il est surplombé au nord d'un grand plateau de garrigues qui, malheureusement, brûle régulièrement. Le feu poussé par le mistral a sur ce plateau des vitesses de propagation importantes.

En 1980 et 1989, deux grands incendies ont atteint la frange nord du village en menaçant directement les habitations.

Face au phénomène incendie, la municipalité entreprend en 1989 deux actions décisives :

* Ingénieur des travaux des eaux et forêts à l'époque à l'O.N.F. des Bouches-du-Rhône

** Ingénieur Horticole

O.N.F. - 46 av. P. Cézanne - 13098 Aix-en-Provence

- la réalisation, avec les communes voisines, d'un plan intercommunal d'aménagement forestier

- la réalisation d'une zone "tampon" au nord du village

C'est ce dernier projet qui a pu être visité par le groupe de travail "feux de forêts et habitat" des rencontres Foresterranée 1993, le vendredi 13 mai 1993.

Le projet

Les contraintes sur le site sont fortes :

- faible potentialité culturelle,
- surface à traiter importante et très visible de la plaine de Berre,
- assurer la pérennité de l'équipement en maîtrisant au mieux le coût de sa gestion

Toutefois, la maîtrise foncière par la

commune de l'interface espace naturel/village (zone située en forêt communale soumise au régime forestier) facilitera grandement le déroulement de l'opération.

Un certain nombre de facteurs conduisent à choisir l'olivier comme essence dominante de la zone tampon:

- il existe déjà de vastes champs d'olivier dans la plaine,
- le village compte une coopérative oléicole très dynamique,
- l'olivier s'inscrit dans la tradition du village.

Toutefois, l'olivier est réservé aux zones les plus propices.

L'amandier et le figuier, autres cultures traditionnelles, seront plantés dans les terrains moins favorables.

Le cyprès joue un rôle déterminant dans le paysage :

- en haie, il structure l'espace en délimitant les parcelles,
- en groupe ou isolé, leur silhouette élancé a valeur de signal, de point de repère.

Le projet, sur le plan paysager, doit animer le paysage, éviter la monotonie et la monochromie et rappeler le type de découpage parcellaire que l'on retrouve dans les environs.

La réalisation

Pour assurer la meilleure réussite possible des plantations le travail du sol a été soigné :

- sous-solage croisé tous les mètres à 0,70 m de profondeur,
- broyage des cailloux pour faciliter les entretiens ultérieurs,
- confections des trous de plantation de 1 m x 1 m x 0,70 m de profondeur et évacuation des plus gros blocs extraits vers les zones rocheuses,
- enrichissement au trou par trou avec du fumier, plus une fumure de fond.

Les plantations d'oliviers, amandiers et figuiers ont été réalisées à 6,5 m x 5,5 m soit 280 arbres/ha.

En fin de travaux, les arbres suivants auront été plantés :

- **Haies** : 488 jeunes plants d'oliviers de Bohème et cyprès, soit environ 450 mètres linéaires
- **Oliviers** : 1 891
- **Amandiers** : 502
- **Figuiers** : 167

Soit un total de 2 560 arbres, soit l'équivalent de 9,50 ha de vergers.

Si l'on ajoute les espaces laissés en bout de rangées et les espaces traités avec les haies, la coupure arborée représente une surface de 10 hectares, qui seront cultivés et auxquels il faut encore ajouter les surfaces des pistes et des quelques espaces interstitiels qui augmentent encore cette surface de 1 à 2 hectares en l'état actuel.

Tous ces plants ont été protégés contre les lapins, par la mise en place de manchons grillagés.

En vue de simplifier et de diminuer le coût d'entretien des plantations fruitières, un arrosage intégré par système



Photo 1 : Plantations d'oliviers à La Fare.

Photo D.A.

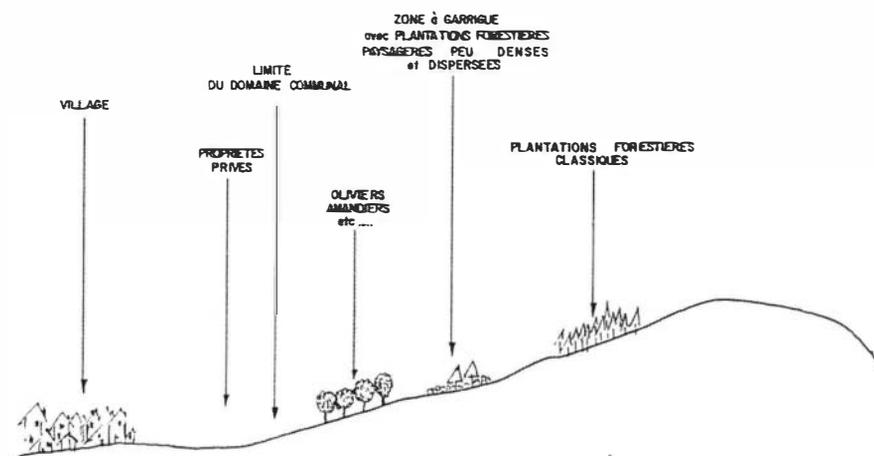


Fig. 1 : Coupe schématique nord - sud

goutte à goutte a été posé. Il a nécessité la pose de 18,5 km de tuyau polyéthylène tous diamètres confondus.

Le coût total de la réalisation a été de 539 297 F H.T. (dont : 308 018 F H.T. en plantations et 229 279 F H.T. en irrigation) pour une surface réalisée de 10 hectares.

Dès le mois de Novembre 1991, soit 26 mois après l'incendie, la réalisation est terminée.

Pour l'instant, l'entretien annuel est à la charge de la municipalité : essentiellement un binage mécanique au mois de juin pour garder toute l'efficacité D.F.C.I. de l'ouvrage durant l'été.

La municipalité espère remettre cet entretien à un agriculteur, avec une

convention de gestion, dès que l'olive-raie entrera en production.

Cette coupure agricole, associée à la piste D.F.C.I. et à la bande débroussaillée de sécurité qui la surplombe recule un éventuel front de feu à plus de 120 mètres des premières maisons du village, sur un linéaire total de 1250 mètres.

Cette réalisation, qui protège le village n'est pas exhaustive d'un travail dans la garrigue elle-même qui est réalisé dans le cadre du syndicat de travaux, nouvellement créé, pour la protection du massif lui-même contre l'incendie

J.L., D.C.